



Les séjours famille 2020

Depuis plusieurs années, la Ville organise des séjours pour permettre aux familles, aux parents et aux jeunes de changer d'horizon et de faire de nouvelles expériences à travers les nombreux séjours qu'elle propose pendant les vacances scolaires.

Pré-inscriptions en ligne rubrique "Formulaire" (Attention aux dates de pré-inscription indiquées pour chaque séjour !)

- **Longevilles Mont d'Or** / Lundi 10 au samedi 15 février

Date de pré-inscription du 9 décembre au 10 janvier, tirage au sort lundi 13 janvier 18h en mairie.

Ski et activités montagne et de loisirs en familles

- **Côte Atlantique (Vendée)** / Lundi 20 au samedi 25 juillet

Date de pré-inscription du 20 avril au 12 juin 2020, tirage au sort lundi 15 juin - 18 h en mairie.

Baignade et activités de loisirs en familles

- **Saint Pair Sur Mer (Normandie)** / Lundi 19 au jeudi 22 octobre

Date de pré-inscription du 8 juin au 4 septembre 2020, tirage au sort lundi 7 septembre - 18 h en mairie.

Activités de loisirs en familles

Indique un champ obligatoire

Ma demande

A quel séjour souhaitez-vous vous pré-inscrire ?

Séjour 2 : Côte Atlantique

Inscriptions du 20 avril au 12 juin 2020

Séjour 3 : Saint-Pair-sur-Mer

Inscriptions du 8 juin au 4 septembre 2020

Séjour à Longevilles-Mont-d'Or : Inscriptions closes

Nombre de participants dans la famille

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Prénom / Nom

Date de naissance

Adresse complète?

Téléphone?

Courriel

Enregistrer

Infos pratiques

Toute fiche de préinscription dûment remplie et complétée vaut acceptation des présentes modalités. Elle peut être remise aux centres socioculturels, ou en Mairie aux directions de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse ou des sports. Pour les séjours familles, les places seront tirées au sort et quelques unes sont réservées pour les travailleurs sociaux. Une fois tirés au sort, les dossiers devront être complétés (cachet d'arrivée en mairie faisant foi) avant les dates inscrites pour chaque séjour. Dans le cas contraire, les candidats seront radiés sans notification préalable pour être remplacés par le dossier suivant en liste d'attente. Toute(s) personne(s) ayant été tirée(s) au sort sur un séjour, ne peut poser sa candidature ou celle de ses enfants à un autre séjour famille.

La participation à un séjour familles / parents / enfants / adolescents est limitée à une fois par année.

Les critères de participation sont :

Les adultes ayant participé à un séjour famille les deux années précédentes seront placés sur liste d'attente. Ils ne pourront donc pas participer au tirage au sort ; Les enfants et jeunes ne peuvent pas bénéficier de plus de 2 séjours en 2020. Ceux qui ont bénéficié de deux séjours l'année précédente, ou participé à un chantier de volontariat sont placés sur liste d'attente.

Modalité de désistement :

sans présentation d'un certificat médical, les familles se désistant d'un séjour moins de 8 jours francs avant le départ devront rembourser le coût supporté par la ville pour le séjour (restauration, hébergement, transport, activités).

Bons VACAF - AVE : aide aux vacances familiales. C'est une aide financière accordée par la Caf, sous certaines conditions, pour favoriser les vacances en famille en France métropolitaine. Ce dispositif se traduit par une aide financière qui permet aux familles de pouvoir envoyer leur(s) enfant(s) en vacances.

Document(s)

[Guide des séjours 2020](#)